

CHÂTEAU D'AVANTON
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5, place de l'Église – 86170 AVANTON
RCS POITIERS 351 683 974

**PROCÈS-VERBAL DE LA GÉRANCE
CONSTATANT LA RÉALISATION DÉFINITIVE
DE LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL
DU 10 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet,

Monsieur Thomas SARTHOU, agissant en qualité de gérant de la société CHÂTEAU D'AVANTON, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est situé 5, place de l'Église – 86170 AVANTON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 351 683 974,

a établi le présent procès-verbal afin de constater la réalisation définitive de la réduction du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2026.

RAPPEL DES DÉCISIONS DU 26 MARS 2026

Le gérant rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2026 a notamment :

- autorisé le rachat par la société, en vue de leur annulation, de 167 parts sociales détenues par Monsieur Maxime YOUNG, pour un prix global de 10 000 euros ;
- autorisé le rachat par la société, en vue de leur annulation, de 166 parts sociales détenues par Monsieur André YOUNG, pour un prix global de 10 000 euros ;
- décidé, sous la condition de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, de réduire le capital social d'un montant de 5 076 euros, pour le ramener de 7 622,45 euros à 2 545,89 euros, par voie de rachat et d'annulation des 333 parts sociales précitées ;
- décidé la modification corrélative des statuts.

Le procès-verbal contenant le projet de réduction du capital social non motivée par des pertes a fait l'objet d'un dépôt en acte isolé. Un avis relatif aux décisions du 26 mars 2026 a été publié dans La Nouvelle République du Centre Ouest – édition de la Vienne le 3 avril 2026.

Le certificat de non-opposition délivré par le greffe du tribunal de commerce de Poitiers le 9 juillet 2026 atteste qu'à la date du 4 juillet 2026 aucune opposition n'avait été enrôlée à l'encontre de l'opération de réduction du capital social.

CONSTATATION DE LA RÉALISATION DÉFINITIVE

En conséquence de l'expiration du délai légal d'opposition et de l'absence d'opposition des créanciers, le gérant constate la réalisation définitive du rachat et de l'annulation des 333 parts sociales précitées ainsi que de la réduction du capital social d'un montant de 5 076 euros.

Le capital social est ainsi définitivement ramené de 7 622,45 euros à 2 545,89 euros. Il est désormais divisé en 167 parts sociales, détenues en totalité par Monsieur Thomas SARTHOU.

La répartition des parts sociales est modifiée suite au rachat et à l'annulation des 333 parts sociales précitées. Monsieur Thomas SARTHOU est désormais associé unique.

La réunion de l'intégralité des parts sociales en une seule main est constatée. La société demeure une société à responsabilité limitée.

MISE À JOUR DES CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Les modifications suivantes prennent effet à compter du 10 juillet 2026 :

Dénomination sociale : 3 ROIS INVEST

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 2 545,89 euros

Siège social : 21 rue des 3 Rois – 86000 POITIERS

RCS POITIERS 351 683 974

MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

À compter du 10 juillet 2026, les articles 3 « Dénomination », 5 « Siège social » et 7 « Capital social » des statuts sont modifiés. La dénomination sociale est modifiée ce jour et devient « 3 ROIS INVEST ». Le siège social est transféré ce jour au 21 rue des 3 Rois – 86000 POITIERS. La répartition des parts sociales est modifiée suite au rachat et à l'annulation des parts sociales. Monsieur Thomas SARTHOU est désormais associé unique.

Les statuts mis à jour seront certifiés conformes par le gérant.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, de publicité et de dépôt.

Fait à Poitiers,
Le 10 juillet 2026

Thomas SARTHOU

Gérant

Signature :

